



Dossier d'inscription ou réinscription 2021 - 2022

Bonjour,

Vous avez en main le dossier d'inscription pour la saison 2021-2022. Nous serons heureux de vous accueillir au sein de l'ARSA et de faciliter votre insertion. Toutefois pour la bonne réussite de votre inscription, lisez attentivement les quelques éléments qui suivent :

L'actualité variable de la crise sanitaire due au COVID-19 ne permet pas de prévoir quelles seront les dispositions en vigueur en septembre, nous vous invitons à vérifier sur notre site en permanence cette actualité.

1 - Notre association fait partie de la Fédération Française de la Retraite Sportive ; à ce titre elle promeut **le multisport**. Votre inscription doit donc rechercher une variété d'activités et ne pas se réduire à une seule activité. Nous proposons 18 activités différentes, vous avez donc un large choix.

2 - Nous constatons que de nombreuses inscriptions ne sont pas suivies d'effets. Réfléchissez bien à **ne pas encombrer inutilement l'accès aux activités**. La grande majorité des adhérents ont deux ou trois activités.

3 - Certaines de ces activités comme **l'aquagym et la gymnastique sont très demandées**. Toutefois nous sommes obligés, pour des raisons de sécurité, de limiter le nombre d'inscrits dans les salles ; nous serons peut-être amenés à vous demander de déplacer votre choix pour faciliter l'accès des activités au plus grand nombre.

NOUVEAU :

- Création de l'activité « **Activ Mémoire** » à partir de Novembre (voir sur le site de l'Arsa)
- Arrêt de la **Marche « Douce »** du lundi après-midi
- **Gymnastique** : prévoir votre tapis
Gymnase de LALEU ré ouvert
- **Danse de salon** : Salle de Saint Eloi ré ouverte
- **Aquagym Palmilud** : nouveaux horaires mercredi 10h à 11h - jeudi de 9h à 10h
- **Yoga** : prévoir votre tapis et votre couverture
Nouveaux horaires : lundi 15h30 et jeudi 10h30

Pour les personnes qui le souhaitent, Agathe Catinat, Professeur de YOGA, propose une séance découverte du yoga, ouverte à tous, le jeudi 2 septembre à 10h30, salle de la Passerelle.

4 - Certaines activités sont ouvertes chez des partenaires et demandent une cotisation supplémentaire. Cette somme vous est demandée sur **un chèque différent** de celui de l'Arsa ; soyez attentif à ne donner que ce qui est nécessaire, selon la mention :
Chèque à l'ordre de : Ce chèque doit être dans le dossier.
Sur place : la somme vous sera demandée à l'accueil de notre partenaire (piscine de Châtelailon, aviron, yoga...)

En raison du COVID et d'un stock exceptionnel de volants, la cotisation complémentaire concernant le badminton est supprimée pour la saison 2021 - 2022.

La cotisation complémentaire du ping-pong de 20€ est inchangée. Le chèque doit être à **l'ordre de l'ARSA**.

L'aquagym fait l'objet d'une tarification forfaitaire, 10 mois de septembre à juin, non remboursable :

Pour l'aquagym de Châtelailon, vous pouvez organiser votre paiement avec la piscine sur place.

Pour l'aquagym de Périgny (Palmilud), vous faites trois chèques de 42€ à l'ordre de l'Arsa.

Le premier sera débité en septembre, le deuxième en janvier et le troisième en avril.

5 - Vous vous inscrivez dans une association amicale. Tous ceux qui animent cette association sont **bénévoles**. Pour toutes les activités, il y a un ou plusieurs animateurs ou un référent si l'activité est assurée par un partenaire extérieur. Tous sont à votre disposition **pour vous aider**. La charte de l'adhérent vous engage à les respecter. Votre signature à cet égard est importante.

6 - **Le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle inscription.**

Pour le renouvellement, pendant trois ans, il est conseillé.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous répondez « NON » au questionnaire Santé joint. Dans cette situation, vous nous renvoyez l'attestation (en bas de page).

7 - Aidez-nous très simplement : **votre dossier doit être parfait !**

Les dossiers mal écrits et auxquels il manque une pièce sont renvoyés automatiquement **et vous perdrez la priorité dans certaines activités !** Nous ne pouvons pas gérer plus de 500 dossiers en septembre, dans des conditions sereines si certains d'entre eux ne sont pas complets.

8 - Attention, les inscriptions **ne sont pas remboursées** en cas de désistement. Les cotisations sont en effet réparties entre plusieurs partenaires de la Fédération : siège, assurance de la licence, comité départemental et association, et ne sont donc pas récupérables. L'inscription est en outre une charge pour notre association.

9 - Au-delà de la **licence de base**, la Fédération et son assureur, vous proposent **des options complémentaires** : « option IA plus » qui améliore les prestations de bases, et une « option effets personnels ». Lisez attentivement la notice sur le contrat d'assurance pour faire votre choix et un chèque adapté en conséquence.

10 - Conformément aux règles en vigueur, vous disposez d'un droit relatif à vos données personnelles. Notre association utilise ces données pour la gestion des cotisations, des activités sportives et quelques statistiques. Elle les transmet à la Fédération pour la gestion des licences fédérales ainsi qu'à certains partenaires assurant pour nous une activité sportive : club d'aviron de mer, piscines, etc.... La Fédération a sa propre politique de traitement des données, vous trouverez les informations nécessaires sur son site.

Dans l'attente de vous voir sur le terrain,

Amitiés sportives

Denis Roussier, Président de l'ARSA